

Montréal, le 16 mars 2009

Madame Élise Naud  
Secrétaire de commission  
Office de consultation publique de Montréal  
1550, rue Metcalfe  
Bureau 1414  
Montréal, QC H3A 1X6

Madame Naud,

Tel que monsieur Breton l'a annoncé lors de la soirée de dépôt des mémoires le 11 mars dernier, vous trouverez ci-joint une série de documents d'information qui font état de la vente du 1420 Mont-Royal auprès de la communauté universitaire.

Vous y trouverez quelques exemplaires de notre journal Forum, distribué partout sur le campus, des messages de l'équipe du rectorat transmis directement par courriel à l'ensemble des employés et enseignants de l'UdeM et portant précisément sur la vente du pavillon, un article du bulletin @propos aussi transmis par courriel à l'ensemble des employés et enseignants, de même que des communiqués placés sur le site de l'Université. En plus de ces communications écrites, nous avons rencontré les occupants de l'édifice à quelques reprises pour leur faire part de l'évolution du dossier et la question a fait l'objet de débats à l'Assemblée universitaire. En somme, contrairement à ce qu'a affirmé un intervenant aux audiences, la question de la vente du 1420 a été annoncée et discutée à l'intérieur de notre communauté.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Vice-recteur adjoint – communications,



Philippe Beauregard

## Communiqué

Le 6 juillet 2006

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa réunion du 4 juillet 2006 le Comité exécutif de l'Université a décidé de suspendre pour une période indéterminée les travaux de rénovation du 1420 Mt-Royal. Nous devons donc stopper tous les travaux et les appels d'offres en cours dès maintenant. Par ailleurs, des travaux de sécurisation visant à préserver l'intégrité des occupants et du bâtiment seront effectués au cours des prochaines semaines.

Nous avons dû prendre la décision d'interrompre les travaux car le financement nécessaire à leur réalisation n'est pas au rendez-vous

La durée de l'interruption sera fonction de la conclusion des démarches que l'Université doit entreprendre pour garantir le financement. Nous ne pouvons pas pour l'instant spécifier cette durée, mais il est raisonnable de croire que celle-ci sera de plusieurs mois.

Nous vous tiendrons au courant des développements dans ce dossier.

Le Vice-recteur – Administration et finances

Claude Léger

Par courriel, à l'ensemble des enseignants et du personnel

**De:** Équipe du rectorat [equipedurectorat@UMontreal.CA]

**Envoyé:** 24 septembre 2007 20:03

**À:** Équipe du rectorat

**Objet:** Mise à jour sur la situation du 1420, Mont-Royal

**Mise à jour sur la situation du 1420, Mont-Royal**

En décembre 2006, l'Université de Montréal a annoncé la mise en marché de l'édifice 1420, Mont-Royal. Cette décision s'imposait en raison des coûts élevés reliés à la rénovation et au maintien de l'immeuble. De plus, cet immeuble ne répondait pas aux besoins d'espace les plus criants auxquels fait face l'Université. En effet, celle-ci doit assurer à ses unités, et de façon prioritaire à ses départements de sciences, des espaces qui soient appropriés en fonction de leurs besoins académiques.

Selon le vice-recteur exécutif Guy Breton, « les espaces doivent être au service des priorités académiques et non l'inverse. La gestion responsable des ressources financières et immobilières de l'Université impose la plus grande prudence. Les coûts supplémentaires engendrés par l'ancienneté de l'édifice représentent une prime d'au moins 30% sur les coûts de construction d'un immeuble neuf, soit plus de 30 millions de dollars. Il apparaît clairement que la rénovation de l'édifice ne représente pas la meilleure utilisation des fonds de l'Université. »

Afin d'explorer toutes les options possibles, l'Université a mené une série d'analyses rigoureuses et exhaustives. Toutes les études ont convergé dans la même direction : l'Université n'a pas les moyens d'assumer seule les coûts reliés à une rénovation qui permettrait à l'édifice de répondre aux normes (*Code du bâtiment* et exigences académiques) actuellement en vigueur sur le campus.

Le comité exécutif a réexaminé la question de la vente du 14, Mont-Royal lors de sa réunion du 11 septembre dernier et a décidé de faire entériner sa décision par le Conseil. Ce dernier a été saisi de la question lors de sa rencontre du 24 septembre et a confirmé la décision de mettre l'immeuble en vente.

Rappelons qu'avant de prendre cette décision, l'Université s'est assuré que toutes les avenues qui permettraient de compenser le coût des rénovations ont été explorées, y compris le recours au ministère de la Culture ou à des donateurs privés.

L'UdeM maintiendra sur les lieux, pour plusieurs années, certaines unités qui y sont actuellement logées, dont le groupe de recherche BRAMS, en vertu d'une entente avec la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI). Quant à l'École de santé publique, l'Université a pour objectif de commencer à regrouper ses différentes composantes sous un même toit au cours de l'année 2008. Les lieux choisis pour ce regroupement devront correspondre, comme tous les espaces occupés par l'Université, aux normes et à la capacité financière de l'Université.

La mise en marché du 1420, Mont-Royal sera faite par l'entremise d'un courtier et analyste immobilier, *CB Richard Ellis*, qui a été choisi cet été au terme d'un appel d'offres afin d'épauler l'Université dans la gestion de son parc immobilier.

## Questions les plus fréquentes

Qu'advient-il du 1420 après la vente?

L'Université a à cœur la préservation du patrimoine montréalais et en particulier celui du mont Royal, sa demeure depuis plus de soixante-dix ans. Le prix ne sera donc pas le seul facteur en considération dans la vente. De plus, les nouveaux propriétaires seront soumis à l'ensemble des règles et organismes de surveillance qui régissent les activités immobilières de l'arrondissement naturel et historique du mont Royal.

Qu'est-ce qui a motivé l'Université à se porter acquéreur du 1420?

Lorsque l'Université a acheté l'immeuble, en 2003, il représentait la seule possibilité d'expansion du campus. La possibilité d'acquérir le site d'Outremont, en 2004, et sa concrétisation en 2006, a changé la donne et permet aujourd'hui de planifier la construction d'espaces qui répondront beaucoup mieux à l'ensemble des besoins prioritaires de l'Université, en quantité et en qualité, et ce, pour les décennies à venir.

Quel aurait été le coût minimal des rénovations requises?

Afin de rendre l'immeuble conforme aux normes du *Code du bâtiment* et aux besoins académiques de l'Université, les sommes requises seraient d'un minimum de 130 M\$, en sus du coût d'acquisition. Ces sommes sont de loin supérieures à celles d'une construction nouvelle. Dans une perspective de saine gestion des ressources financières et immobilières, ces coûts ont été jugés prohibitifs par le Comité exécutif.

Que pense le gouvernement du Québec de cette situation?

Les responsables de ces dossiers au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ont été consultés et n'ont pas jugé pertinent de dégager des sommes supplémentaires pour la rénovation de cet édifice ancien. Ils appuient la décision prise de mettre en vente l'immeuble. Les responsables du ministère de la Culture ont aussi été approchés. Ils ont exprimé clairement qu'il leur était impossible de s'impliquer financièrement dans ce projet immobilier. .

La Congrégation des Sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie peut-elle reprendre l'immeuble ?

Dès décembre 2006, la Congrégation a été informée de l'évolution de la situation. Bien que déçues, les religieuses comprennent la situation. Elles n'ont jamais

manifesté le désir de reprendre cet édifice qui, par ailleurs, ne répond plus à leurs besoins.

Les occupants de l'immeuble seront-ils relocalisés?

Le centre de recherche BRAMS demeurera dans ses locaux pour plusieurs années. C'est d'ailleurs une condition que l'Université rattache à la vente du 1420.

Quant à l'École de santé publique, l'Université a pour objectif de regrouper ses différentes composantes ailleurs, sous un même toit, au cours de l'année 2008.

Quel est le mandat exact de la firme de conseillers immobiliers?


Le courtier retenu au terme de notre appel d'offres, *CB Richard Ellis*, a un mandat de conseil et de courtage pour l'ensemble de nos opérations immobilières pour trois ans. Son travail inclut la vente du 1420, Mont-Royal tout comme celle des petits immeubles situés au 2801-2815, Édouard-Montpetit. Le courtier retenu nous aide aussi à identifier les meilleures locations disponibles afin de répondre à nos besoins d'espaces actuels. Ces services de courtage et de conseil nous permettent de gérer nos ressources immobilières d'une manière optimale.

L'Université récupèrera-t-elle les sommes investies jusqu'à présent dans l'immeuble?

Il est trop tôt pour connaître le prix de vente de l'immeuble. Toutefois, l'Université gère ses ressources financières et immobilières avec rigueur. Elle cherchera à obtenir les meilleures conditions possibles pour la vente de l'immeuble, incluant un prix avantageux.

Sur le site web de l'UdeM

## **Le Conseil confirme la mise en vente de l'immeuble du 1420, boulevard du Mont-Royal**

 Version imprimable

01 octobre 2007

***L'UdeM maintiendra sur les lieux, pour plusieurs années, certaines unités qui y sont actuellement logées***

Le Conseil de l'Université a confirmé, le 24 septembre, la décision du Comité exécutif de mettre en vente l'immeuble du 1420, boulevard du Mont-Royal. Cette décision est survenue au terme de multiples analyses, qui ont toutes abouti à la conclusion que l'Université n'avait pas les moyens d'assumer seule les couts liés à une rénovation permettant de mettre l'édifice aux normes.

L'UdeM maintiendra néanmoins sur les lieux, pour plusieurs années, certaines unités qui y sont actuellement logées, comme le groupe de recherche BRAMS, en vertu d'une entente avec la Fondation canadienne pour l'innovation. Quant à l'École de santé publique, l'Université a pour objectif de commencer à regrouper ses différentes composantes sous un même toit au cours de l'année 2008.

La mise en vente de l'immeuble du 1420, boulevard du Mont-Royal sera faite par l'entremise d'un courtier et analyste immobilier, CB Richard Ellis, qui a été choisi à la suite d'un appel d'offres afin d'épauler l'Université dans la gestion de son parc immobilier.

Fermer la fenêtre

*Par courriel à l'ensemble des enseignants et des employés*

**De :** Équipe du rectorat

**Envoyé :** 21 juillet 2008 19:18

**À :** Équipe du rectorat

**Objet :** La vente du 1420, boulevard du Mont-Royal franchit une étape importante

Le 21 juillet 2008

Chers membres de la communauté universitaire,

Moins d'un an après la mise en vente de l'édifice situé au 1420, boulevard du Mont-Royal, à Outremont, nous vous annonçons que nous avons accepté l'offre d'achat faite par l'entreprise Catania – Groupe immobilier. La transaction est conditionnelle au changement de zonage de l'édifice, afin de permettre la réalisation d'un projet résidentiel, et à une vérification diligente de la part de l'acheteur.

L'entreprise Catania – Groupe immobilier a l'intention d'y aménager des appartements en copropriété haut de gamme, mais s'est aussi engagée à préserver la chapelle et l'orgue qui s'y trouve, ainsi que l'enveloppe extérieure du bâtiment, que les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie ont vendu à l'UdeM à l'automne 2003. Par ailleurs, la congrégation a invité Catania – Groupe immobilier à demeurer dépositaire des tableaux qui se trouvent dans la chapelle, permettant ainsi aux œuvres d'art de demeurer dans leur environnement historique.

Nous sommes heureux de la conclusion de cette entente avec l'entreprise Catania – Groupe immobilier puisqu'elle répond à tous les critères que nous jugeons essentiels pour que la vente ait lieu et qu'elle n'entraîne aucune perte financière pour l'UdeM. Nous sommes particulièrement satisfaits de l'engagement pris par l'entreprise acquéreuse de préserver les éléments historiques de l'édifice, c'est-à-dire l'enveloppe extérieure et la chapelle, ce qui permet d'assurer la pérennité de ce patrimoine urbain qui symbolise la contribution importante des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie à la collectivité.

Pour le moment, la vente n'aura pas d'incidence sur les unités de l'UdeM qui logent dans le bâtiment. En effet, le centre de recherche BRAMS demeurera dans ses locaux pour une durée de cinq ans à partir de la date d'achat. C'est d'ailleurs une condition que l'Université rattache à la vente de l'édifice. Quant à l'École de santé publique, nous sommes à regrouper ses différentes composantes ailleurs, sous un même toit.

## **Retour sur les événements entourant la mise en vente de l'édifice**

En décembre 2006, nous avons annoncé la mise en vente du 1420, boulevard du Mont-Royal. Cette décision s'imposait en raison des coûts élevés reliés à la rénovation et à l'entretien de l'immeuble. De plus, celui-ci ne répondait pas aux besoins d'espace les plus criants auxquels fait face l'Université. En effet, nous devons assurer à nos unités, et de façon prioritaire à nos départements de sciences, des espaces conformes à leurs besoins. Les coûts supplémentaires engendrés par l'ancienneté de l'édifice

représentaient une prime d'au moins 30 % sur les coûts de construction d'un immeuble neuf, soit plus de 30 millions de dollars. Il est apparu clairement que la rénovation de l'édifice ne représentait pas la meilleure utilisation des fonds de l'Université compte tenu des ses priorités.

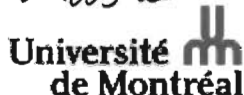
Afin d'examiner toutes les options possibles, nous avons mené une série d'analyses rigoureuses et exhaustives. Toutes les études ont convergé dans la même direction : l'Université n'a pas les moyens financiers pour assumer à elle seule les coûts reliés à une rénovation qui permettrait à l'édifice de répondre aux normes en vigueur sur le campus.

Le comité exécutif a réexaminé la question de la vente du 1420, boulevard du Mont-Royal à l'occasion de sa réunion du 11 septembre 2007 et a décidé de faire entériner sa décision par le Conseil. Ce dernier a été saisi de la question à sa rencontre du 24 septembre et a confirmé la décision de mettre l'immeuble en vente. En parallèle et afin de nous assurer que toutes les avenues possibles ont été explorées, nous avons relancé pour une dernière fois le ministère de la Culture et d'autres partenaires potentiels pour recenser des sources de financement qui auraient permis de couvrir le coût des rénovations.

L'équipe du rectorat



Article dans le bulletin @propos transmis par courriel  
à tous les enseignants et employés



## Bulletin @propos

### La vente du 1420 franchit une étape importante

Moins d'un an après la mise en vente de l'édifice situé au 1420, boulevard du Mont-Royal, à Outremont, l'Université a accepté l'offre d'achat faite par l'entreprise Catania – Groupe Immobilier. **Bulletin du 28 juillet 2008**

La transaction est conditionnelle au changement de zonage de l'édifice, afin de permettre la réalisation d'un projet résidentiel, et à une vérification diligente de la part de l'acheteur.

L'entreprise Catania – Groupe Immobilier a l'intention d'y aménager des appartements en copropriété haut de gamme, mais s'est aussi engagée à préserver la chapelle et l'orgue qui s'y trouve, ainsi que l'enveloppe extérieure du bâtiment, que les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie ont vendu à l'UdeM à l'automne 2003.

Par ailleurs, la congrégation a invité Catania – Groupe Immobilier à demeurer dépositaire des tableaux qui se trouvent dans la chapelle, permettant ainsi aux œuvres d'art de demeurer dans leur environnement historique.

« L'Université est heureuse de la conclusion de cette entente avec l'entreprise Catania – Groupe Immobilier puisqu'elle répond à tous les critères que nous jugeons essentiels pour que la vente ait lieu et qu'elle n'entraîne aucune perte financière pour l'UdeM, a souligné le recteur, Luc Vinet, le 21 juillet. Nous sommes particulièrement satisfaits de l'engagement pris par l'entreprise acquéreuse de préserver les éléments historiques de l'édifice, c'est-à-dire l'enveloppe extérieure et la chapelle, ce qui permet d'assurer la pérennité de ce patrimoine urbain qui symbolise la contribution importante des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie à la collectivité. »

En décembre 2006, l'Université de Montréal a annoncé la mise en vente de l'édifice du 1420, boulevard du Mont-Royal. Cette décision s'imposait en raison des coûts élevés reliés à la rénovation et à l'entretien de l'immeuble. De plus, celui-ci ne répondait pas aux besoins d'espace les plus criants auxquels fait face l'Université, qui doit assurer à ses unités, et de façon prioritaire à ses départements de sciences, des espaces conformes à leurs besoins.

Les coûts supplémentaires engendrés par l'ancienneté de l'édifice représentaient une prime d'au moins 30 % sur les coûts de construction d'un immeuble neuf, soit plus de 30 millions de dollars. Il est apparu clairement que la rénovation du bâtiment ne représentait pas la meilleure utilisation des fonds de l'Université compte tenu de ses priorités.

Afin d'examiner toutes les options possibles, l'Université a mené une série d'analyses rigoureuses et exhaustives. Toutes les études ont convergé dans la même direction : l'Université n'a pas les moyens financiers pour assumer à elle seule les coûts reliés à une rénovation qui permettrait à l'édifice de répondre aux normes en vigueur sur le campus.

Le comité exécutif a réexaminé la question de la vente du 1420, boulevard du Mont-Royal à l'occasion de sa réunion du 11 septembre 2007 et a décidé de faire entériner sa décision par le Conseil. Ce dernier a été saisi de la question à sa rencontre du 24 septembre et a confirmé la décision de mettre l'immeuble en vente. En parallèle et afin de s'assurer que toutes les

avenues possibles avaient été explorées, l'Université avait relancé pour une dernière fois le ministère de la Culture et d'autres partenaires potentiels pour recenser des sources de financement qui auraient permis de couvrir le coût des rénovations.

Ce site est sous la responsabilité du Bureau des communications et des relations publiques.

*Communiqué sur le site web*

## **La vente du 1420, boulevard du Mont-Royal franchit une étape importante**

21 juillet 2008 – Moins d'un an après la mise en vente de l'édifice situé au 1420, boulevard du Mont-Royal, à Outremont, l'Université de Montréal annonce qu'elle a accepté l'offre d'achat faite par l'entreprise Construction Frank Catania et associés inc. La transaction est conditionnelle au changement de zonage de l'édifice, afin de permettre la réalisation d'un projet résidentiel, et à une vérification diligente de la part de l'acheteur.

Construction Frank Catania et associés inc. a l'intention d'y aménager des appartements en copropriété haut de gamme, mais s'est aussi engagée à préserver la chapelle et l'orgue qui s'y trouve, ainsi que l'enveloppe extérieure du bâtiment, que les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie ont vendu à l'UdeM à l'automne 2003.

Par ailleurs, la congrégation a invité Construction Frank Catania et associés inc. à demeurer dépositaire des tableaux qui se trouvent dans la chapelle, permettant ainsi aux œuvres d'art de demeurer dans leur environnement historique.

« L'Université est heureuse de la conclusion de cette entente avec l'entreprise Construction Frank Catania et associés inc. puisqu'elle répond à tous les critères que nous jugeons essentiels pour que la vente ait lieu et qu'elle n'entraîne aucune perte financière pour l'UdeM, souligne le recteur, Luc Vinet. Nous sommes particulièrement satisfaits de l'engagement pris par l'entreprise acquéreuse de préserver les éléments historiques de l'édifice, c'est-à-dire l'enveloppe extérieure et la chapelle, ce qui permet d'assurer la pérennité de ce patrimoine urbain qui symbolise la contribution importante des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie à la collectivité. »

### **Retour sur les événements entourant la mise en vente de l'édifice**

En décembre 2006, l'Université de Montréal a annoncé la mise en vente de l'édifice du 1420, boulevard du Mont-Royal. Cette décision s'imposait en raison des coûts élevés reliés à la rénovation et à l'entretien de l'immeuble. De plus, celui-ci ne répondait pas aux besoins d'espace les plus criants auxquels fait face l'Université, qui doit assurer à ses unités, et de façon prioritaire à ses départements de sciences, des espaces conformes à leurs besoins.

Les coûts supplémentaires engendrés par l'ancienneté de l'édifice représentaient une prime d'au moins 30 % sur les coûts de construction d'un immeuble neuf, soit plus de 30 millions de dollars. Il est apparu clairement que la rénovation du bâtiment ne représentait pas la meilleure utilisation des fonds de l'Université compte tenu de ses priorités.

Afin d'examiner toutes les options possibles, l'Université a mené une série d'analyses rigoureuses et exhaustives. Toutes les études ont convergé dans la même direction : l'Université n'a pas les moyens financiers pour assumer à elle seule les coûts reliés à une rénovation qui permettrait à l'édifice de répondre aux normes en vigueur sur le campus.

Le comité exécutif a réexaminé la question de la vente du 1420, boulevard du Mont-Royal à l'occasion de sa réunion du 11 septembre 2007 et a décidé de faire entériner sa décision par le Conseil. Ce dernier a été saisi de la question à sa rencontre du 24 septembre et a confirmé la décision de mettre l'immeuble en vente. En parallèle et afin de s'assurer que toutes les avenues possibles avaient été explorées, l'Université avait relancé pour une dernière fois le ministère de la Culture et d'autres partenaires potentiels pour recenser des sources de financement qui auraient permis de couvrir le coût des rénovations.

- 30 -

**Sur le Web :**

À propos de [Construction Frank Catania et associés inc.](#)

**Personne-ressource :**

Sylvain-Jacques Desjardins

Attaché de presse international

Université de Montréal

Téléphone : 514 343-7593

Courriel : [sylvain-jacques.desjardins@umontreal.ca](mailto:sylvain-jacques.desjardins@umontreal.ca)

# FORUM

VOLUME 41 - NUMÉRO 28 - 23 AVRIL 2007

## Questions d'espace

Trente diplômés, un professeur et un étudiant à l'Assemblée nationale

Il a beaucoup été question d'espace à la réunion de l'Assemblée universitaire (AU) du 16 avril. L'espace à vendre, l'espace acheté et l'espace manquant. Et à certains qui doutaient de l'importance des besoins en espace, la direction a répondu en leur demandant s'ils entendaient la voix de leurs collègues.

«J'ai de la difficulté à mettre sur un même plan les points de vue que certains dirigeants syndicaux présentent comme étant l'avis général et ce que j'entends», a lancé le recteur, Luc Vinet, après qu'un membre eut implicitement remis en question l'évaluation des besoins en espace par l'Université.

L'UdeM évalue à 70 000 m<sup>2</sup> les besoins en espace, alors que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) les évalue à 39 000 m<sup>2</sup>.

«Il n'y a qu'une seule faculté qui ne s'est pas plainte du manque d'espace, et c'est la Faculté de pharmacie, qui est dans un pavillon tout neuf !» a témoigné le vice-recteur exécutif, Guy Breton, qui reçoit des dizaines de courriels chaque jour sur les problèmes d'espace des uns et des autres.

Par ailleurs, la Direction des immeubles, qui a communiqué avec toutes les unités afin de connaître leur situation, ne conteste pas non plus l'existence des problèmes d'espace.

Pour sa part, Pierre Simonet, vice-provost et vice-recteur à la planification, a rappelé que «les espaces officiellement normés» ne prennent en considération que le volet de l'enseignement. «En 2002, le MELS a modifié ses critères et 16 000 m<sup>2</sup> associés à la recherche ont disparu», a-t-il rappelé.

De plus, le MELS considère qu'un étudiant à la maîtrise aura besoin d'espace pendant quatre trimestres et un étudiant au doctorat durant huit trimestres. L'Université estime que cela ne correspond pas à la réalité. Et cela, sans parler des difficultés de nature qualitative, liées notamment à la sécurité.

### **Le 1420, boulevard Mont-Royal**

Plus tôt, M. Breton avait présenté à l'Assemblée des données sur l'achat et les rénovations du pavillon situé au 1420, boulevard Mont-Royal, que l'Université a finalement décidé de vendre.

L'édifice, acquis en octobre 2003 pour 15 M\$, a entraîné des coûts d'aménagement de 18 M\$ entre août 2004 et janvier 2007.

Au moment de l'achat, l'Université prévoyait qu'il en coûterait 40 M\$, en plus des 15 M\$ versés, pour réaménager le bâtiment. Aujourd'hui, «nous en sommes à 100 M\$ et plus», a expliqué M. Breton en invoquant la hausse des coûts dans l'industrie de la construction, le fait que l'inspection de l'immeuble n'avait pas été achevée et la triple révision des plans et devis, des changements nombreux et onéreux ayant été demandés une fois la première évaluation terminée.

La mise aux normes d'un édifice datant de 1920 est une entreprise très coûteuse, a indiqué M. Breton. «Nous serons bientôt prêts à le mettre sur le marché.»

*Paula dos Rios*

*TOME DES RIVIÈRES*

## Les soucis financiers dominant à l'AU



24 septembre 2007

### *Le besoin d'espace et la situation financière de l'Université ont occupé une bonne partie des échanges à l'AU*

Manque d'espace, compressions budgétaires, hausse des droits de scolarité pour les étudiants étrangers, régime de retraite, une grande partie des échanges à l'Assemblée universitaire le 17 septembre trahissaient des préoccupations d'ordre financier.

Ainsi, des professeurs se sont inquiétés des répercussions des compressions budgétaires sur leur travail et des membres de la direction ont exprimé leur souci devant le manque d'espace, notamment pour la construction de laboratoires pour les départements de sciences.

Le recteur, Luc Vinet, a rappelé qu'un réexamen du dossier du bâtiment situé au 1420, boulevard du Mont-Royal avait confirmé, si besoin était, les conclusions déjà énoncées, à savoir que les couts de rénovation étaient trop importants et que l'édifice ne convenait pas aux besoins les plus urgents de l'Université, liés justement, entre autres, à l'aménagement de laboratoires. «Le pavillon du 1420 ne répond pas à nos besoins de façon satisfaisante», a résumé le provost et vice-recteur aux affaires académiques, Jacques Frémont.

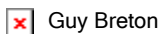
Ce dernier a également pris la parole pour répondre au professeur Denis Monière, qui a lancé que, «au Département de science politique, nous vivons les compressions de façon atroce». À tel point que ses collègues et lui ont décidé de «fermer les admissions pour janvier».

M. Frémont a attesté que ce département était «très nettement sous-financé».

Le doyen par intérim de la Faculté des arts et des sciences (FAS), René Durocher, a ajouté qu'il était d'accord avec ce diagnostic, mais qu'il restait à voir quels moyens pouvaient être envisagés pour améliorer la situation. Le provost a tenu à rassurer les membres de l'AU en disant qu'il n'était pas question de fermer des programmes ou des départements, mesures qui devraient de toute manière être approuvées par l'AU elle-même.

Plusieurs professeurs de l'Assemblée n'aiment pas la nouvelle grille de financement du gouvernement, pas plus qu'ils n'apprécient le nouveau modèle budgétaire graduellement mis en place par la direction et visant à accorder aux facultés des budgets se rapprochant de la subvention que leur verse le gouvernement.

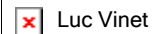
Pour le professeur Michel Seymour, la décision de l'Université «d'imposer l'équilibre budgétaire d'ici cinq ans et une meilleure adéquation entre les revenus et les dépenses entrainera une baisse de budget à la FAS», et il le déplore.



Le vice-recteur exécutif, Guy Breton, a expliqué que l'Université était déjà dans un système de péréquation. «Il n'y a pas encore d'adéquation totale entre l'ancien modèle et le nouveau. Nous sommes dans un lissage qui s'étendra sur plusieurs années.» M. Breton a déjà déclaré que la réforme budgétaire conduirait à une meilleure qualité de la formation et qu'elle aurait été mise en branle même dans un contexte financier moins difficile.

La FAECUM avait aussi ses inquiétudes et sa secrétaire générale, Julie Bouchard, a voulu savoir ce qu'il advenait de la hausse des droits différenciés pour les étudiants étrangers. Le recteur a répondu que, même si les subventions pour les étudiants étrangers avaient été réduites depuis juin, l'Université ne ferait entrer en vigueur la nouvelle politique qu'en janvier.

Enfin, une question a porté sur l'incidence potentielle de la crise du papier commercial sur le fonds du Régime de retraite de l'Université. Le recteur a



Luc Vinet

[Guy Breton](#) (Photo: [Bernard Lambert](#))

rassuré les membres de l'AU en précisant que l'effet sur l'Université était minime puisque le fonds de retraite ne détenait pas plus de 0,05 % de son actif sous forme de papier commercial adossé à des créances émis par des tiers.

*Paule des Rivières*

[Fermer la fenêtre](#)



## Le Conseil confirme la mise en vente de l'immeuble du 1420, boulevard du Mont-Royal



01 octobre 2007

*L'UdeM maintiendra sur les lieux, pour plusieurs années, certaines unités qui y sont actuellement logées*

Le Conseil de l'Université a confirmé, le 24 septembre, la décision du Comité exécutif de mettre en vente l'immeuble du 1420, boulevard du Mont-Royal. Cette décision est survenue au terme de multiples analyses, qui ont toutes abouti à la conclusion que l'Université n'avait pas les moyens d'assumer seule les coûts liés à une rénovation permettant de mettre l'édifice aux normes.

L'UdeM maintiendra néanmoins sur les lieux, pour plusieurs années, certaines unités qui y sont actuellement logées, comme le groupe de recherche BRAMS, en vertu d'une entente avec la Fondation canadienne pour l'innovation. Quant à l'École de santé publique, l'Université a pour objectif de commencer à regrouper ses différentes composantes sous un même toit au cours de l'année 2008.

La mise en vente de l'immeuble du 1420, boulevard du Mont-Royal sera faite par l'entremise d'un courtier et analyste immobilier, CB Richard Ellis, qui a été choisi à la suite d'un appel d'offres afin d'épauler l'Université dans la gestion de son parc immobilier.

[Fermer la fenêtre](#)